

2. Les limites de l'Union européenne :

A. Une administration pléthorique et privilégiée

Fonctionnaires européens : la nouvelle aristocratie ?

Les treize millions de fonctionnaires de la Commission européenne ont, au fil du temps, acquis des avantages dont ne bénéficient pas, ou plus, leurs homologues des différents États membres.

Des salaires confortables : les plus bas débutent à 4 700 € par mois, un quart des fonctionnaires gagnant plus de 10 000 € mensuels. En sus, les fonctionnaires européens ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Des indemnités généreuses : prime d'expatriation (16 % du salaire) ; prime de multilinguisme (10 % du salaire), venant reconnaître l'effort consenti pour s'exprimer dans d'autres langues que sa langue maternelle.

Des avantages sociaux : allocation à la naissance (198 € par enfant) et au baptême (151 €), usage instauré par les pères fondateurs démocrates-chrétiens et jamais abrogé, mais étendu depuis à la circoncision pour tenir compte des présences juive et musulmane ; allocations familiales encourageant les naissances (121 € par mois pour le premier enfant, doublées pour chaque enfant supplémentaire dans la limite de 968 €) ; gratuité des transports en commun dans l'espace Schengen.

Enfin, des conditions favorables de départ à la retraite, puisqu'il est possible à un fonctionnaire européen de faire valoir ses droits, quoique réduits, au bout de 10 années de service.

La Commission européenne, consciente, à l'heure de la crise, du décalage croissant entre la situation de ses employés et celle des autres salariés et en bute aux critiques des associations de contribuables, a mis à l'étude une réforme globale du système. La complexité des circuits de décision ne devrait pas, toutefois, amener d'évolution notable avant plusieurs années.

Olivier de SOLAN-BETHMALE, *La Croix*, 12 juillet 2014

Questions :

Q 1. : Résumez quelles sont les principales différences entre la situation des fonctionnaires européens et celle des fonctionnaires français.

.....

Q 2. : Quelles sont les particularités du statut des fonctionnaires européens qui peuvent être justifiées par la nature de leur travail ?

.....

Q 3. : Quelles sont les particularités du statut des fonctionnaires européens qui trouvent leur origine dans les valeurs des fondateurs de l'Union européenne ?

.....
.....

Q 4. : Pourquoi l'article compare-t-il les fonctionnaires européens à une aristocratie ?

.....
.....

Q 1. : Résumez quelles sont les principales différences entre la situation des fonctionnaires européens et celle des fonctionnaires français.

[salaires et indemnités ; avantages sociaux ; retraite]

Q.2. : Quelles sont les particularités du statut des fonctionnaires européens qui peuvent être justifiées par la nature de leur travail ?

[Expatriation, communication en plusieurs langues]

Q 3. : Quelles sont les particularités du statut des fonctionnaires européens qui trouvent leur origine dans les valeurs des fondateurs de l'Union européenne ?

[Prime au baptême, encouragement aux familles nombreuses, héritage de la démocratie chrétienne]

Q 4. : Pourquoi l'article compare-t-il les fonctionnaires européens à une aristocratie ?

[A la veille de la Révolution, les aristocrates sont considérés comme ayant conservé des avantages (exemption d'impôts...) ne correspondant plus au service rendu à la nation (le service des armes autrefois)]

Fonctionnaires européens : la nouvelle aristocratie ?

Les treize millions [23°000] de fonctionnaires de la Commission européenne ont, au fil du temps, acquis des avantages dont ne bénéficient pas, ou plus, leurs homologues des différents États membres.

Des salaires confortables : les plus bas débutent à 4 700 € [2 700 €] par mois, un quart des fonctionnaires gagnant plus de 10 000 [oui semble-t-il] € mensuels. En sus, les fonctionnaires européens ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu [faux mais idée répandue].

Des indemnités généreuses : prime d'expatriation (16 % du salaire [oui]) ; prime [c'est moi qui invente] de multilinguisme (10 % du salaire), venant reconnaître l'effort consenti pour s'exprimer dans d'autres langues que sa langue maternelle.

Des avantages sociaux : allocation à la naissance (198 € par enfant [oui]) et au baptême [inventée] (151 €), usage instauré par les pères fondateurs démocrates chrétiens et jamais abrogé, mais étendu depuis à la circoncision pour tenir compte des présences juive et musulmane [inventé] ; allocations familiales encourageant les naissances (121 € [373] par mois pour le premier enfant, doublées pour chaque enfant supplémentaire dans la limite de 968 € [c'est moi qui invente]) ; gratuité des transports en commun dans l'espace Schengen [c'est moi qui invente].

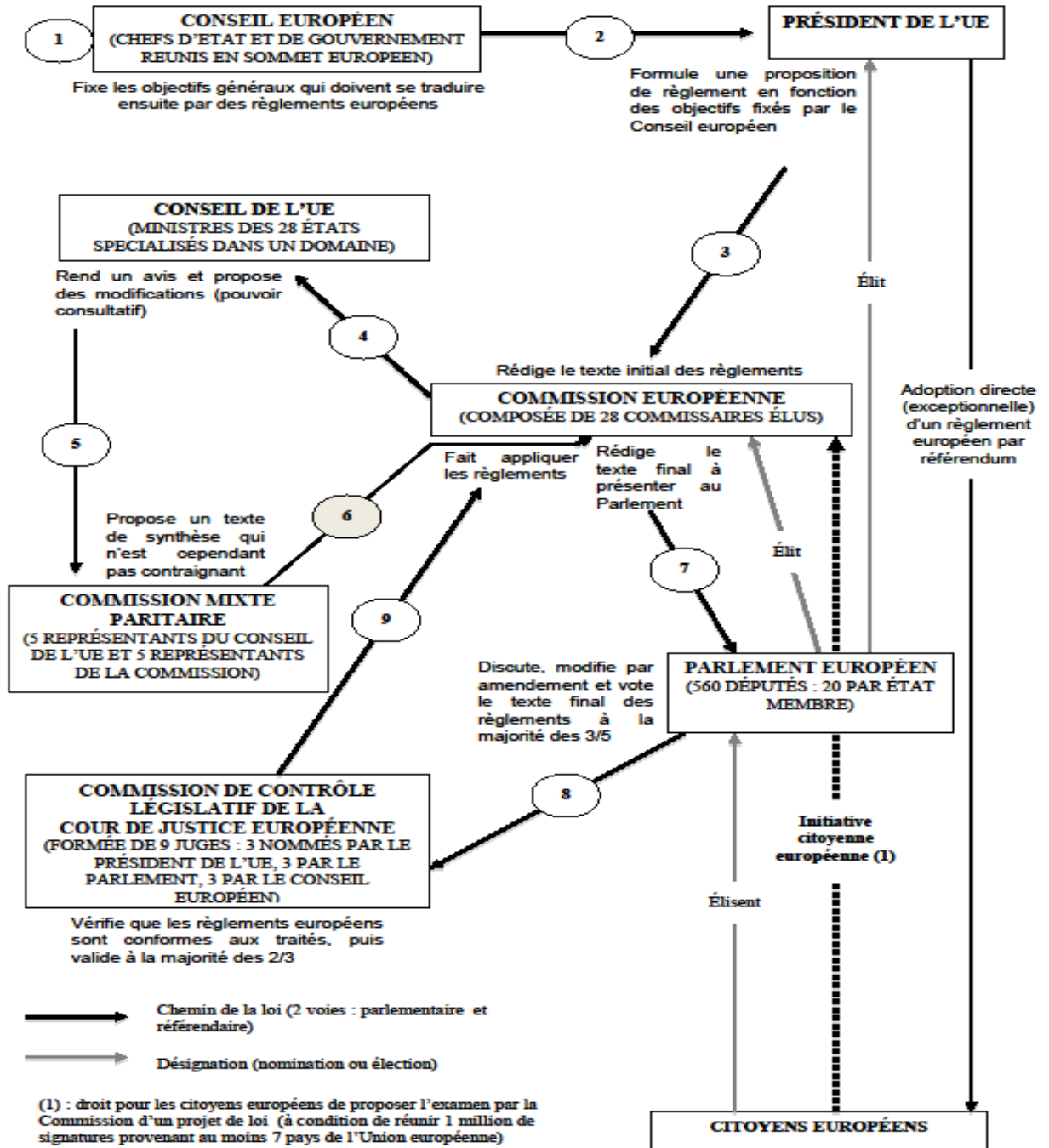
Enfin, des conditions favorables de départ à la retraite, puisqu'il est possible à un fonctionnaire européen de faire valoir ses droits, quoique réduits, au bout de 10 années de service [15].

La Commission européenne, consciente, à l'heure de la crise, du décalage croissant entre la situation de ses employés et celle des autres salariés et en bute aux critiques des associations de contribuables, a mis à l'étude une réforme globale du système [plus ou moins]. La complexité des circuits de décision ne devrait pas, toutefois, amener d'évolution notable avant plusieurs années [sans doute !].

Olivier de SOLAN-BETHMALE, *La Croix*, 12 juillet 2014

B. Un mode de prise de décision complexe

LE PARCOURS DE LA LOI DANS L'UE (l'élaboration des règlements européens)
 (Schéma extrait de la thèse de Stéphane SOULIÉ, La philosophie de l'Union européenne, Paris, 2015)



Questions :

Q 1. : Quelles sont les trois voies d'adoption d'un règlement européen ? Pourquoi sont-elles toutes les trois démocratiques ? Combien d'étapes comporte la plus longue ? Quelle est la plus utilisée ?

.....

.....

Q 2. : Quelles sont les institutions qui participent à la procédure législative ordinaire ? Quelle est celle qui joue le rôle le plus important dans l'adoption et l'application des règlements ?

.....

.....

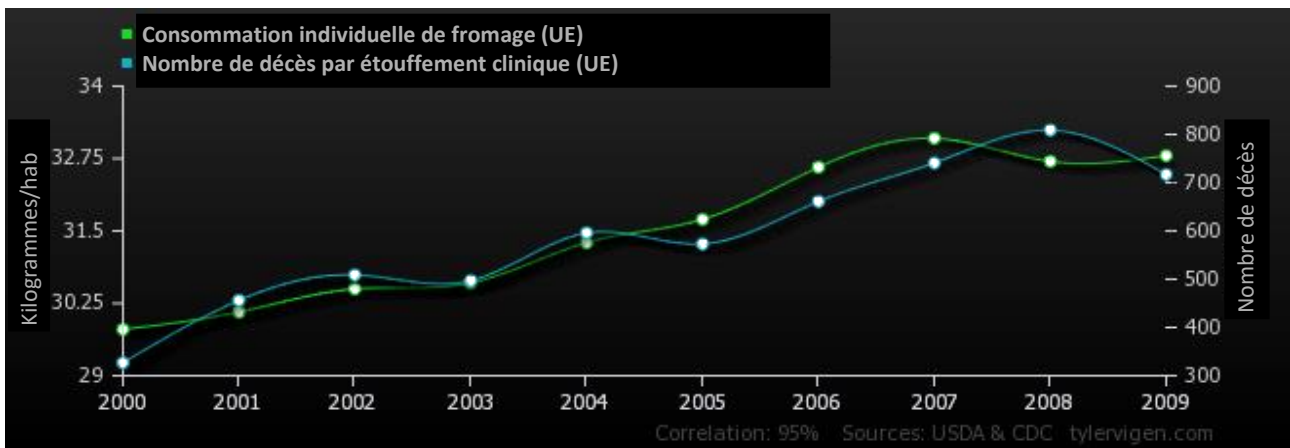
Q 3. : Pourquoi la procédure législative ordinaire et la stricte égalité des États membres dans l'élaboration des règlements sont-ils des freins à l'efficacité de la prise de décision dans l'UE ?

.....

.....

C. Un champ d'action au périmètre discuté par les États membres

Document 1 : l'alarme sanitaire tirée par une étude américaine commandée par l'UE (2010)



(Source : United State Demographic Agency & Cambridge Death Council, instituts indépendants d'études statistiques étasuniens)

Document 2 : la collecte de lait de vache dans les principaux pays producteurs de l'UE (2015)

	1990	1995	2000	2005	2010	2015 (1)
Allemagne (2)	27 176	29 076	29 764	29 703	30 301	25 375
France	26 080	23 576	24 698	24 253	23 991	15 346
Grèce	14 511	16 730	16 397	16 375	16 072	12 759
Italie	8 169	10 500	10 480	10 500	10 397	10 153
Pays-Bas	12 914	11 626	11 642	11 675	12 213	9 468
Pologne	...	9 002	9 309	9 858	10 581	8 824
Royaume-Uni	16 787	12 582	12 805	13 591	13 687	16 829
U.E. à 28 (3)	...	136 930	139 630	140 060	141 243	116 863

(1) somme des données mensuelles.

(2) hors RDA.

(3) U.E. à 28 même pour les années antérieures à 2015; estimations pour 2012 à 2014.

(Source : Eurostat, institut officiel d'études statistiques européen)

Document 3 : les mesures d'aides de l'UE

« Crise agricole: la Commission européenne continue à orienter la production de lait à la baisse
Par RFI Publié le 14-03-2016 Modifié le 15-03-2016 à 04:34
(depuis notre bureau à Bruxelles)

La Commission européenne a annoncé, lundi 14 mars, des mesures compensatoires destinées à répondre à l'exaspération des exploitants agricoles confrontés à des impératifs de baisse drastique de production de lait, affectant leur trésorerie de manière parfois dramatique. Cette position était défendue depuis plusieurs mois par la France.

Il s'agissait notamment de tenter de réorganiser de façon durable cette filière, en crise depuis la mise en œuvre par l'UE d'une politique de quotas visant à réduire massivement la production, à la suite des résultats alarmants de l'étude d'impact américaine de 2010. Alors que Stéphane Le Foll, ministre français de l'Agriculture, se déclarait "satisfait" d'avoir obtenu une aide financière de 15 000 € annuelle par exploitant, "c'est un geste qui manque d'ambition", a estimé la FNSEA, principal syndicat agricole. »

Questions :

Q 1. [document 1] : Quelles sont les 2 informations que l'on peut tirer de l'évolution de ces courbes ?

- 1)
- ;
- 2)

Q 2. [document 2] : Quelle est l'évolution de la production laitière dans l'UE entre 1990 et 2015 ?

.....

.....

Q 3. [documents 1 et 2, puis 3] : Quelle relation pouvez-vous établir entre les évolutions décrites dans les documents 1 et 2 ? Quelle en est la conséquence pour le revenu des agriculteurs et quelle est la solution envisagée par l'UE pour y remédier ?

.....

.....

.....